

60

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : Mme LARUE

48320

21 - Enseignement 2nd degré

Dotation complémentaire - Collèges publics

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 29 septembre 2022, relative à la dotation de fonctionnement des collèges publics 2023 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du

budget primitif ;

Expose :

Le séminaire organisé le 24 mai 2023 au collège Jacques Brel à Noyal-sur-Vilaine a réuni une cinquantaine d'adjoints gestionnaires des collèges publics breilliens.

Ce séminaire s'est déroulé en présence du chef cuisinier Olivier Roellinger. Il avait pour objectif de réaffirmer la volonté du Département d'Ille-et-Vilaine de favoriser le "bien manger" dans les cantines, en privilégiant l'utilisation des produits de qualité, bios et locaux, ainsi que le "fait maison". C'était également l'occasion de rappeler le rôle des adjoints gestionnaires dans le choix des achats alimentaires, en binôme avec les chef-fes de cuisine exerçant dans les collèges.

Pour illustrer ces propos, l'équipe de cuisine du collège Jacques Brel a proposé à l'ensemble des personnes présentes un repas type servi aux collégiens. Le repas était composé exclusivement de produits bio et locaux.

Aussi, il est proposé de rembourser au collège les frais de réception (achat des denrées) générés par cet évènement, soit un montant de 555,75 €.

Décide :

- d'attribuer une dotation complémentaire de 555,75 € au collège Jacques Brel à Noyal-sur-Vilaine pour les frais occasionnés lors du séminaire des adjoints-gestionnaires des collèges.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231649

Pour extrait conforme